

**TARIFS DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION EN INDRE-ET-LOIRE
APPLICABLES AU 1^{er} janvier 2017**

Délibération du Conseil Régional du Centre-Val de Loire du : 13/10/2016

date de MAJ : 22/12/2016



TARIF N° 1 CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

Le total dû comprend les taxes et redevances afférentes à l'immatriculation
- hors écotaxe ou taxe co2, cf. rubrique V7 du certificat d'immatriculation -

VOITURES PARTICULIERES				VEHICULES UTILITAIRES (taxe parafiscale comprise)			
jusqu'à 10 ans		plus de 10 ans		jusqu'à 10 ans		plus de 10 ans	
NBRE CV	TOTAL Dû	NBRE CV	TOTAL Dû	NBRE CV	TOTAL Dû	NBRE CV	TOTAL Dû
1	56,76 €	16	803,76 €	1	31,76 €	16	404,76 €
2	106,76 €	17	853,76 €	2	56,76 €	17	429,76 €
3	155,76 €	18	902,76 €	3	81,76 €	18	454,76 €
4	205,76 €	19	952,76 €	4	106,76 €	19	479,76 €
5	255,76 €	20	1 002,76 €	5	131,76 €	20	504,76 €
6	305,76 €	21	1 052,76 €	6	155,76 €	21	529,76 €
7	355,76 €	22	1 102,76 €	7	180,76 €	22	554,76 €
8	404,76 €	23	1 151,76 €	8	205,76 €	23	579,76 €
9	454,76 €	24	1 201,76 €	9	230,76 €	24	604,76 €
10	504,76 €	25	1 251,76 €	10	255,76 €	25	629,76 €
11	554,76 €	26	1 301,76 €	11	280,76 €	26	653,76 €
12	604,76 €	27	1 351,76 €	12	305,76 €	27	678,76 €
13	653,76 €	28	1 400,76 €	13	330,76 €	28	703,76 €
14	703,76 €	29	1 450,76 €	14	355,76 €	29	728,76 €
15	753,76 €	30	1 500,76 €	15	380,76 €	30	753,76 €

MOTOS			
jusqu'à 10 ans		plus de 10 ans	
NBRE CV	TOTAL Dû	NBRE CV	TOTAL Dû
1	31,76 €	9	230,76 €
2	56,76 €	10	255,76 €
3	81,76 €	11	280,76 €
4	106,76 €	12	305,76 €
5	131,76 €	13	330,76 €
6	155,76 €	14	355,76 €
7	180,76 €	15	380,76 €
8	205,76 €	16	404,76 €

VEHICULES AGRICOLES - REMORQUES ET SEMI REMORQUES VEHICULES DANS LES SERIES IT	
tarif unique	81,76 €

Professionnels de l'automobile CERTIFICAT W GARAGE	
	106,76 €

TARIF N° 2 DUPLICATA (suite à perte, vol ou titre détérioré)			
	type de véhicule	Ancienne numérotation (0000 XX 37)	immatriculation SIV (AA-000-AA)
Motocyclettes de moins de 10 ans	motocyclettes jusqu'à 125cm	2,76 €	18,76 €
	motocyclettes 1 CV	2,76 €	18,76 €
	motocyclettes 2 CV	2,76 €	18,76 €
	motocyclettes 3 CV	2,76 €	18,76 €
	autres catégories de véhicules	2,76 €	56,76 €

TARIF N° 3 CHANGEMENT DE DOMICILE(*)			
	Situation	Ancienne numérotation (0000 XX 37)	immatriculation SIV (AA-000-AA)
		2,76 €	Gratuit
	4ème changement d'adresse déclaré depuis édition du titre "SIV (*)	sans objet	2,76 €

(*) par véhicule

MODES DE REGLEMENT ACCEPTES			
	montant minimum	montant maximum	observations
Espèces	pas de seuil	300 €	
Carte bancaire	15 €	Pas de seuil	
Chèque (*)	pas de seuil	1 000 €	Seuil porté à 2000 € en cas d'application du malus pour les voitures particulières polluantes

(*) CHEQUE NON RATURE LIBELLE A L'ORDRE DU REGISSEUR DES RECETTES
- joindre la photocopie de la pièce d'identité du titulaire du compte bancaire ou postal si l'émetteur du chèque bancaire ou postal est différent du demandeur de certificat d'immatriculation)
- chèque certifié ou de banque lorsque le montant est supérieur au seuil de 1000 € ou 2000 €

TARIF N° 4 CHANGEMENT DE SITUATION

marriage, divorce, décès	2,76 €
Changement d'état civil (non consécutif à un changement d'état matrimonial)	56,76 €
Changement de dénomination sociale	56,76 €

TARIF N° 5 AUTRES CHANGEMENTS

caractéristiques du véhicule	56,76 €
changement de locataire	56,76 €



Comment obtenir un certificat d'immatriculation

- **gagnez du temps**
 - **Après d'un professionnel de l'automobile conventionné SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules)**
Liste disponible sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécourés : <https://ants.gouv.fr>
 - **Véhicules neufs ou d'occasion**
 - **EN LIGNE , à partir du portail service-public.fr**
 - changement d'adresse,
 - certificat de situation administrative du véhicule (certificat de non-gage)
 - déclaration de cession de véhicule,
 - simulateur de calcul de taxes,
 - suivi de l'acheminement du titre
- ou**
- **Par courrier (demandeur domicilié en Indre-et-Loire)**
 - Dossier complet accompagné d'une enveloppe libellée au nom et adresse du demandeur, à transmettre à l'adresse suivante :
**PRÉFECTURE D'INDRE ET LOIRE
SERVICE DES IMMATRICULATIONS DES VÉHICULES
37925 TOURS CEDEX 9**
 - **Au guichet de la préfecture**
 - *Les jours et horaires d'ouverture des guichets sont disponibles à partir du site internet*
<https://indre-et-loire.gouv.fr>

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE ☎ 02.47.64.37.37
 Permanence téléphonique des immatriculations des véhicules assurée
 tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h et de 13 h 30 à 16 h 00
Site internet <https://indre-et-loire.gouv.fr> - <https://service-public.fr>
<https://developpement-durable.gouv.fr> - <https://ants.interieur.gouv.fr>

PIÈCES COMMUNES A TOUTES LES OPÉRATIONS

● Imprimé « Demande de certificat d'immatriculation » (cerfa n°13750*) téléchargeable ou disponible en mairie, préfecture ou sous-préfecture, dûment complété **daté et signé par le(s) acquéreur(s)**. En cas de demande à plusieurs noms, chaque acquéreur doit signer la demande. *Aucune demande de certificat d'immatriculation ne peut être complétée ou signée par une tierce personne, même munie d'une procuration.*

● Justificatif d'identité **en cours de validité** de tous les acquéreurs (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire...).

● Justificatif de l'existence légale pour les personnes morales de type industriel, commercial ou civil, entreprises individuelles, associations (extrait K bis ou L bis de moins de 2 ans, récépissé de déclaration des statuts pour les associations, faisant apparaître le nom du responsable et l'adresse de l'organisme).

● Justificatif de domicile (avis d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer, factures gaz, électricité de moins de 6 mois, attestation d'assurance logement) +, en cas de domiciliation chez un tiers, attestation d'hébergement et pièce d'identité de l'hébergeant, ainsi que tout document officiel montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant (feuille d'imposition, titre d'allocations familiales, document de Pôle emploi...). *(Attention, les attestations d'assurance auto, les relevés d'identité bancaire, les factures d'eau ne sont pas admis.)*

● Mandat d'immatriculation pour les véhicules en location.

● **Modalités de paiement** : PAR CHÈQUE NON RATURÉ, LIBELLÉ A L'ORDRE DU RÉGISSEUR DE RECETTES (pour tout montant supérieur à 15€, joindre la photocopie de la pièce d'identité du titulaire du compte bancaire ou postal si l'émetteur du chèque bancaire ou postal est différent du demandeur de certificat d'immatriculation), par carte bancaire ou espèces (guichet uniquement).

Montant dû : se reporter aux rubriques numérotées de la grille tarifaire correspondante au dos de la notice.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

TARIF N° ①

DUPLICATA (PERTE OU VOL) CERTIFICAT D'IMMATRICULATION DÉTÉRIORÉ

TARIF N° ②

CHANGEMENT DE DOMICILE

TARIF N° ③

CHANGEMENT D'ÉTAT MATRIMONIAL

TARIF N° ④

DÈCÈS

Transfert au conjoint survivant
TARIF N° ④

Transfert à un Tiers TARIF N° ①

CHANGEMENT DE CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

TARIF N° ⑤

CHANGEMENT DE LOCATAIRE

TARIF N° ⑤

VÉHICULES IMPORTÉS

TARIF N° ①

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES SELON LE TYPE D'OPÉRATION

Cette liste, non exhaustive, concerne les demandes les plus courantes.

- ▶ Certificat de cession dûment complété cerfa n°13754*, sans rature ni surcharge, daté et signé par le(s) vendeur(s). L'heure de cession doit être obligatoirement mentionnée. En cas de vente par un professionnel, récépissé de déclaration d'achat
- ▶ Certificat d'immatriculation revêtu de la mention « vendu le date + heure » suivie de la signature du vendeur.
- ▶ Contrôle technique datant de moins de 6 mois à la date de dépôt de la demande, pour les véhicules de + de 4 ans.

- ▶ Contrôle technique en cours de validité
- ▶ Certificat d'immatriculation (détérioré) ou selon le cas :
 - Déclaration de vol effectuée auprès des services de police ou de gendarmerie (imprimé cerfa n°13753*).
 - Déclaration de perte dûment complétée (imprimé cerfa n°13753*) téléchargeable.

Si votre véhicule est immatriculé selon l'ancienne numérotation : ex **000 AA 00**

- ▶ **Original du certificat d'immatriculation.** Conservez le coupon détachable qui vous permet de circuler pendant 1 mois. Un nouveau certificat vous sera adressé par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).
- ▶ **Certificat des douanes** (mod.846A) pour les véhicules en provenance d'Outre-mer.

Si votre véhicule est immatriculé dans le SIV : ex **AA-000-AA**

- **Les 3 premiers changements d'adresse (ne pas découper le certificat d'immatriculation)**
 - ▶ Cette démarche peut être effectuée directement sur le site «mon service public» (service gratuit) ; dès l'enregistrement de votre demande, une étiquette adhésive à apposer sur votre certificat d'immatriculation vous parviendra.
 - ▶ A défaut, copie du certificat d'immatriculation à adresser à la préfecture.
- **Pour le 4^e changement d'adresse déclaré depuis la dernière édition de certificat d'immatriculation**
 - ▶ Original du certificat d'immatriculation. Le coupon détachable est à conserver pour permettre de circuler pendant 1 mois dans l'attente du nouveau certificat établi par l'ANTS.
 - ▶ Certificat des douanes (mod.846A) pour les véhicules en provenance d'Outre-mer.

- ▶ Certificat d'immatriculation
- ▶ Contrôle technique en cours de validité

DIVORCE : Extrait du jugement de divorce ou convention de partage ou acte de séparation de biens. Ces documents devront préciser l'attribution du véhicule à l'un des conjoints.

MARIAGE : Extrait d'acte de mariage ou copie du livret de famille (si le conjoint figure en tant que co-titulaire, il n'y a pas lieu de délivrer un nouveau titre)

- ▶ Attestation du notaire chargé de la succession mentionnant le véhicule ou acte de notoriété ou certificat d'héritéité délivré par le maire
- ▶ Lettre de désistement de tous les héritiers + attestation du juge des tutelles en cas d'héritier mineur
- ▶ Certificat d'immatriculation
- ▶ Contrôle technique en cours de validité en cas de transfert du véhicule à un héritier direct
- ▶ Contrôle technique datant de moins de 6 mois en cas de transfert du véhicule à un tiers

- ▶ Voir fiche annexe «transformation, modification du véhicule».

- ▶ Contrôle technique en cours de validité.
- ▶ Mandat de la société de crédit ou leasing.

- ▶ Voir fiche annexe «comment immatriculer un véhicule en provenance de l'étranger».